

VORORT

des Schweizerischen Handels-
und Industrie-Vereins

de l'Union suisse du commerce
et de l'industrie

dell'Unione svizzera di commercio
e d'industria

8001 Zürich, Börsenstrasse 26
Postfach 235, 8022 Zürich
Tel. 01 23 27 07
Telegramm-Adresse: Vorort
Postcheck 80-6151

2520.1

Monsieur le Conseiller fédéral
Ernst BRUGGER

Chef du Département fédéral de
l'économie publique

3003 B e r n e

Zürich, le 6 septembre 1976
Je/bx

Association européenne de libre-échange

Monsieur le Conseiller fédéral,

Au sein de l'Association européenne de libre-échange ont surgi, au cours des derniers mois, diverses initiatives visant à élargir le champ des activités de l'AELE à la politique de l'emploi et à la politique sociale, voire à aboutir à une harmonisation dans ces domaines. Des représentants des pays scandinaves au Comité consultatif de l'AELE ont déposé, en prévision de la prochaine réunion des Ministres de l'AELE, une série de propositions visant en particulier à renforcer la collaboration entre la CEE d'une part et l'AELE ainsi que les pays de l'AELE d'autre part dans les domaines économique et social et à organiser avant la fin de l'année une conférence tripartite consacrée à l'évolution de la situation économique, en particulier à l'emploi et à la politique sociale. Le Comité consultatif de l'AELE est appelé à prendre position à ce sujet lors de sa séance extraordinaire du 10 de ce mois.

La Convention de l'AELE a un contenu strictement limité à l'établissement d'une zone de libre-échange et ne saurait servir de base à une quelconque activité de l'AELE et de ses organes en matière de politique de l'emploi et de politique sociale, même sous la forme de recommandations aux pays membres. De plus, l'AELE ne peut,



en tant que telle, se substituer à ses Etats membres pour collaborer avec le Marché commun, les liens contractuels établis entre les pays de l'AELE et la CEE étant de nature bilatérale. Si l'on voulait s'engager dans cette voie, il serait indispensable de reviser la Convention de Stockholm, ce contre quoi nous devrions nous élever vivement. Notre organisation faïtière est opposée à une harmonisation de la politique sociale tant au sein de l'AELE que vis-à-vis de la CEE. Elle ne saurait prêter la main à un élargissement des activités de l'AELE au-delà de ses objectifs actuels de politique commerciale. Le degré de libéralisation des échanges atteint tant dans l'AELE qu'avec la CEE doit encore être amélioré et il importe, tout particulièrement dans la situation actuelle de l'économie, que les autorités concentrent leurs efforts dans ce sens.

A l'égard de la proposition d'organiser une conférence tripartite de l'AELE consacrée à l'évolution de la situation économique, en particulier à l'emploi et à la politique sociale, l'attitude de nos milieux est extrêmement critique, car une telle conférence pourrait conduire à des développements menant pratiquement à une harmonisation sociale, surtout si elle devait avoir un caractère régulier. En s'occupant en permanence des problèmes de la politique d'emploi et de la politique sociale, ce genre de conférence conduirait inmanquablement à une évolution visant à modifier la Convention de Stockholm dans le sens d'un élargissement à ces domaines, avec toutes les conséquences qu'elle comporterait. Nos milieux sont opposés à une telle évolution et nous ne manquerons pas de nous faire les interprètes de cette position lors de la séance que le Comité consultatif de l'AELE tiendra vendredi 10 septembre à Genève.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ce problème, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

"VORORT" DE L'UNION SUISSE
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Le directeur :

Le 1er secrétaire :

